



Rompre une période d'essai pendant un arrêt de travail

Par MrOctopus

Bonjour,

Voilà, j'ai quitté il y a peu un CDI de 4 ans pour voir d'autres choses de mon métier, et je suis partie pour une autre boîte qui je pensais serait top pour mon parcours, hors grosse désillusion, ça se passe très mal, autant niveau relationnel que travail.

Aujourd'hui je suis à l'arrêt depuis 3 semaines, car il est pour moi impossible de remettre un pied la bas, rien que d'y penser ou de les avoir au téléphone me retourne le ventre...

Je souhaiterais donc rompre ma période d'essai, hors j'ai pu lire à droite à gauche que je ne peux rompre pendant l'arrêt de travail, mais j'ai pu lire aussi, enfin je crois d'ou ma présence ici que je pouvais notifier mon envie d'arrêter pendant mon arrêt et que la période de prévenance de 48h commencerait alors à la fin de mon arrêt maladie, et que cette même période de prévenance était compté en calendrier, et que donc les week-end compte dedans, est-ce le cas ?

Je ne trouve rien de très clair sur mon cas, et je n'ai pas envie d'avoir des problèmes, car je soupçonne mon directeur d'être capable du moindre prétexte pour s'en prendre à moi, cependant, je ne peux vraiment pas remettre un pied là bas, psychologiquement c'est impossible pour moi.

Quelqu'un serait m'éclairer sur mes Droits ?

Merci

Par ESP

Bonsoir

Le site justifie dit que pendant une période d'essai, le contrat de travail peut être librement rompu par le salarié (ou l'employeur).

Cependant, si la rupture est à l'initiative du travailleur, elle est assimilée à une démission. Elle ne donne pas droit à l'allocation de chômage. Ainsi, l'abandon de poste est la meilleure alternative pour le salarié en période d'essai. En effet, la rupture du contrat de travail est une procédure plus facile que le licenciement pour faute durant cette période. Ainsi, l'employeur opte généralement pour cette solution durant la période d'essai.

Concernant le délai de prévenance

[url=https://www.dossierfamilial.com/videos/periode-dessai-les-jours-feries-ne-sont-pas-pris-en-compte-409244]https://www.dossierfamilial.com/videos/periode-dessai-les-jours-feries-ne-sont-pas-pris-en-compte-409244[/url]

[url=https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3209-debute-delai-prevenance-cas-rupture-periode.html]https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3209-debute-delai-prevenance-cas-rupture-periode.html[/url]

Par ESP

Bonjour

POUR VOTRE SECURITE, N'ACCORDEZ AUCUN CREDIT A CE GENRE DE PUBLICATION PIRATE...

Par Prana67

Il n'y a pas d'admin qui peut supprimer ces messages indésirables ?